

SIAEPA de la région de FECAMP SUD OUEST

**Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public
Service Assainissement Non Collectif**

**Exercice 2019
Version 0**

Rédigé par :

AQUA ENVIRO'
CONSULTANT

RAPPORT ETABLI CONFORMEMENT A L'ARTICLE L-2224-5(ANNEXE 5) DU CGCT

Document établi par :	
	Eau – Assainissement – Environnement <i>Études – Audits – Assistance</i> <i>Formation – Communication</i> EURL au capital de 150 000 € Siège social : 52 Route du Beau Soleil 76750 VIEUX MANOIR Portable : 06-10- 30- 63-24 Courriel : ep.aquaenviro@orange.fr SIRET 494 253 826 00031 - APE 7112B N° TVA intracommunautaire : FR 90 494 253 826
N° Affaire	2019 DIV 10116
Type de document	RPQS assainissement non collectif 2019
Rédigé par	Eric PHILIPPE
Version	V0
Date	20 Octobre 2020
Contrôlé par	Eric PHILIPPE

Modifications					
Date	Page	Nature des modifications	Auteur	Vérifié par	Date vérification

Le présent RPQS a été rédigé sur la base des données fournies par le prestataire dans son rapport d'activité et par la Collectivité.

Sommaire

1	Caractérisation technique du service.....	4
1.1	Intervenants, Compétence du service, territoire.....	4
1.2	Les dates clés du service	5
1.3	Les missions du prestataire	5
1.4	Les usagers concernées.....	5
1.5	L'activité du service	6
1.5.1	Vérification des installations.....	6
1.5.2	Diagnostiques de bon fonctionnement des installations existantes	8
1.6	Tarifification du service	10
2	Les indicateurs de performance du service	11
3	Facture Type « eau-assainissement non collectif »	12
3.1	usager en assainissement non collectif ayant adhéré au service entretien	12
3.2	usager en assainissement non collectif contrôle seul.....	13

1 CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE

1.1 INTERVENANTS, COMPETENCE DU SERVICE, TERRITOIRE

Le service public d'assainissement non collectif est géré par un syndicat intercommunal :

SIAEPA de la région de FECAMP SUD OUEST

Siège social : Hôtel de Ville de Fécamp
1, place du Général Leclercq
76400 FECAMP

Les bureaux du syndicat sont situés en mairie de Ganzeville, 76400 GANZEVILLE.

Les compétences du syndicat pour le service assainissement non collectif sont, celles prévues dans l'article L2224-8 du CGCT et rappelées ci-dessous :




« Pour les immeubles non raccordés au réseau public de collecte, la commune assure le contrôle des installations d'assainissement non collectif. Cette mission consiste :

1° Dans le cas des installations neuves ou à réhabiliter, en un examen préalable de la conception joint, s'il y a lieu, à tout dépôt de demande de permis de construire ou d'aménager et en une vérification de l'exécution. A l'issue du contrôle, la commune établit un document qui évalue la conformité de l'installation au regard des prescriptions réglementaires ;

2° Dans le cas des autres installations, en une vérification du fonctionnement et de l'entretien. A l'issue du contrôle, la commune établit un document précisant les travaux à réaliser pour éliminer les dangers pour la santé des personnes et les risques avérés de pollution de l'environnement ».

« Elles peuvent assurer, avec l'accord écrit du propriétaire, l'entretien, les travaux de réalisation et les travaux de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif prescrits dans le document de contrôle. Elles peuvent en outre assurer le traitement des matières de vidanges issues des installations d'assainissement non collectif. »

Le SIAEPA de la région de FECAMP SUD OUEST assure les missions suivantes :

-  Le contrôle de conception et de réalisation des installations neuves ou réhabilitées
-  Le contrôle de fonctionnement des installations
-  Les travaux et l'entretien des installations

Le service est géré en régie. Le service fait l'objet d'un marché de prestations de service avec.

VEOLIA EAU
Bureau local
101, route de Valmont
76400 FECAMP

Les communes concernées sont listées dans le tableau suivant :

GERVILLE

LES LOGES	
COLLEVILLE	MANIQUERVILLE
CONTREMOULINS	SAINT LEONARD
CRIQUEBEUF EN CAUX	TOURVILLE LES IFS
EPREVILLE	TOUSSAINT
FECAMP	VATTETOT SUR MER
FROBERVILLE	YPORT
GANZEVILLE	

1.2 LES DATES CLES DU SERVICE

Le service public d'assainissement non collectif a été **créé** par délibération le **23 juillet 2003**.

Le **règlement du service** a été adopté le **26 mars 2004**.

Le **marché de prestations** de service a été notifié le **9 décembre 2011**.

1.3 LES MISSIONS DU PRESTATAIRE

Le marché de prestations prévoit les tâches suivantes :

- ✚ Contrôle diagnostic de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif existantes.
- ✚ Contrôle de bonne exécution des travaux de réalisation d'installations d'assainissement non collectif.
- ✚ Information des usagers de l'existence et du fonctionnement des services apportés par le service public d'assainissement non collectif.
- ✚ Instruction des documents d'urbanisme adressés à la collectivité, pour ce qui concerne les dispositifs d'assainissement non collectif.
- ✚ Contrôle périodique de fonctionnement des installations diagnostiquées.

1.4 LES USAGERS CONCERNEES

Le service public d'assainissement non collectif concerne 1172 usagers en 2019. En 2018, on comptait **2992 usagers**. Le retrait des communes de d'Hénouville et de Bordeaux Saint-Clair ainsi que des travaux de raccordement sont les raisons de cette baisse significative du nombre d'usagers SPANC.

GERVILLE	52		
LES LOGES	184		
COLLEVILLE	1	MANIQUERVILLE	97
CONTREMOULINS	27	SAINT LEONARD	221
CRIQUEBEUF EN CAUX	8	TOURVILLE LES IFS	81
EPREVILLE	136	TOUSSAINT	22
FECAMP	35	VATTETOT SUR MER	142
FROBERVILLE	53	YPORT	31
GANZEVILLE	82		

1.5 L'ACTIVITE DU SERVICE

Les activités du service public d'assainissement non collectif.

1.5.1 Vérification des installations

1.5.1.1 *Installations Neuves*

1.5.1.1.1 Contrôles de bonne exécution

Aucun contrôle de bonne exécution n'a été réalisé en 2019.

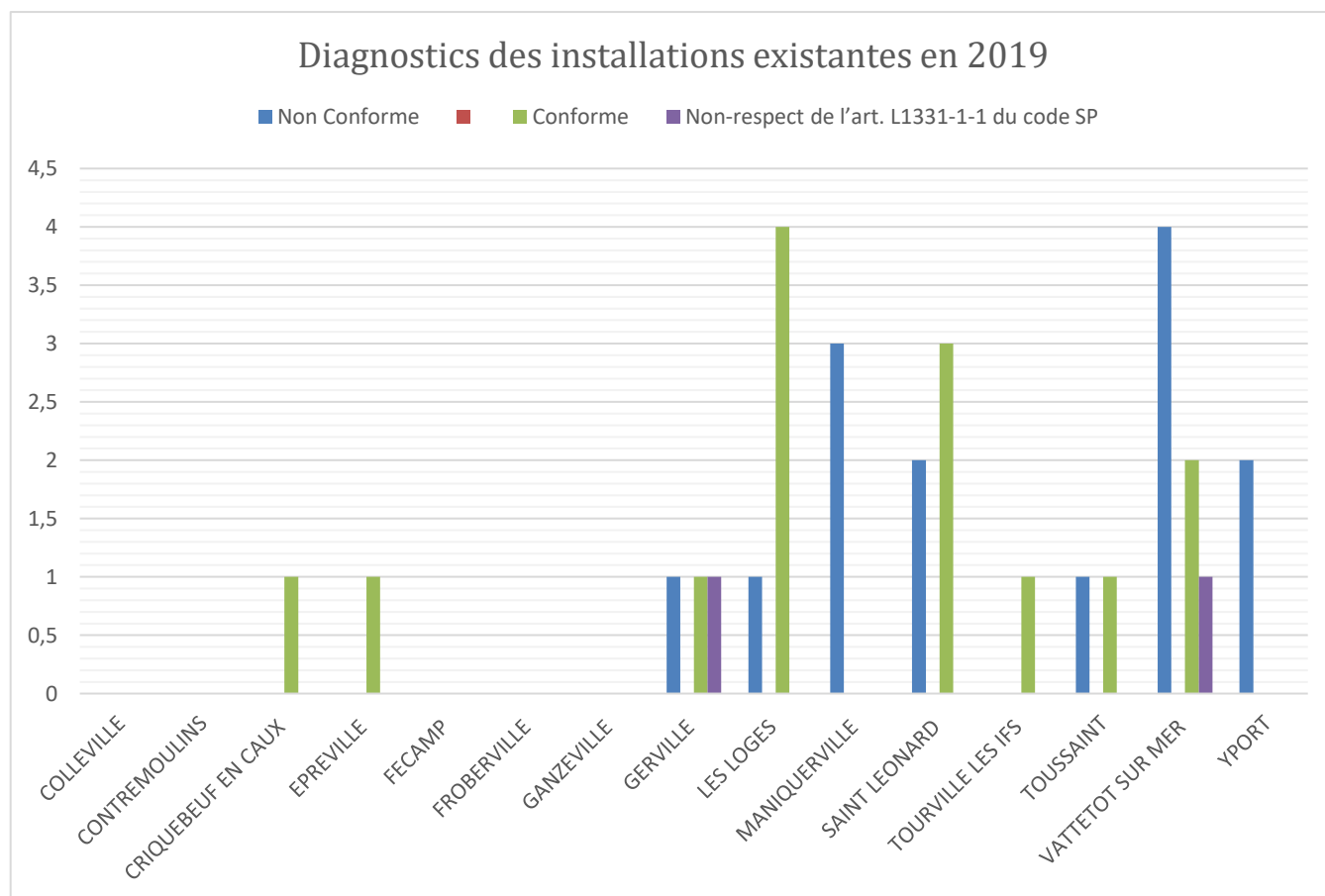
1.5.1.1.2 Contrôle de conception aux nouvelles installations

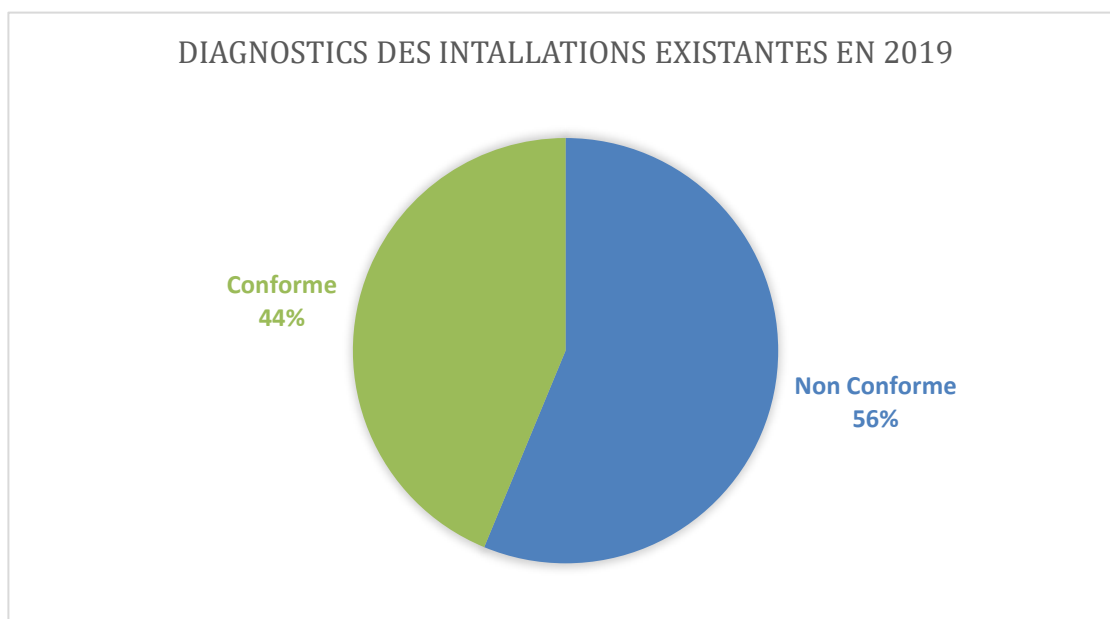
Les vérifications préalables de conception concernent les installations à réaliser ou à réhabiliter. L'activité concerne les avis émis dans le cadre d l'instruction des documents d'urbanisme au stade des demandes de certificat d'urbanisme puis de permis de construire. Les avis émis en 2019 et le cumul depuis la création du Service Public d'Assainissement Non Collectif sont présentés par communes dans le tableau ci-après :

	Certificats d'urbanisme				Permis de construire			
	Avis favorable sous réserve d' une étude	Avis défavorable	Total d' avis 2019	Total d' avis depuis la création	Avis favorable ou conforme	Avis défavorable ou non conforme	Total d' avis 2019	Total d' avis depuis la création
COLLEVILLE	0	0	0	0	0	0	0	0
CONTREMOULINS	0	0	0	1	0	0	0	2
CRIQUEBEUF EN CAUX	0	0	0	0	0	0	0	1
EPREVILLE	0	0	0	18	0	0	0	24
FECAMP	0	0	0	1	2	0	2	11
FROBERVILLE	0	0	0	10	1	0	1	6
GANZEVILLE	0	0	0	13	1	0	1	29
GERVILLE	0	0	0	13	2	0	2	16
LES LOGES	0	0	0	24	0	0	0	20
MANIQUERVILLE	0	0	0	16	0	0	0	23
SAINT LEONARD	1	0	1	43	2	0	2	41
TOURVILLE LES IFS	0	0	0	3	0	0	0	5
TOUSSAINT	0	0	0	1	0	0	0	1
VATTETOT SUR MER	0	0	0	15	1	0	1	24
YPORT	0	0	0	-	1	0	1	1
TOTAL	1	0	1	211	10	0	10	204

1.5.1.2 Installations existantes

Diagnostiques d'installations existantes				
	Non Conforme	Conforme	Non-respect de l'art. L1331-1-1 du code SP	Total
COLLEVILLE	0	0	0	0
CONTREMOULINS	0	0	0	0
CRIQUEBEUF EN CAUX	0	1	0	1
EPREVILLE	0	1	0	1
FECAMP	0	0	0	0
FROBERVILLE	0	0	0	0
GANZEVILLE	0	0	0	0
GERVILLE	1	1	1	3
LES LOGES	1	4	0	5
MANIQUERVILLE	3	0	0	3
SAINT LEONARD	2	3	0	5
TOURVILLE LES IFS	0	1	0	1
TOUSSAINT	1	1	0	1
VATTETOT SUR MER	4	2	1	7
YPORT	2	0	0	2
TOTAL	18	14	2	34





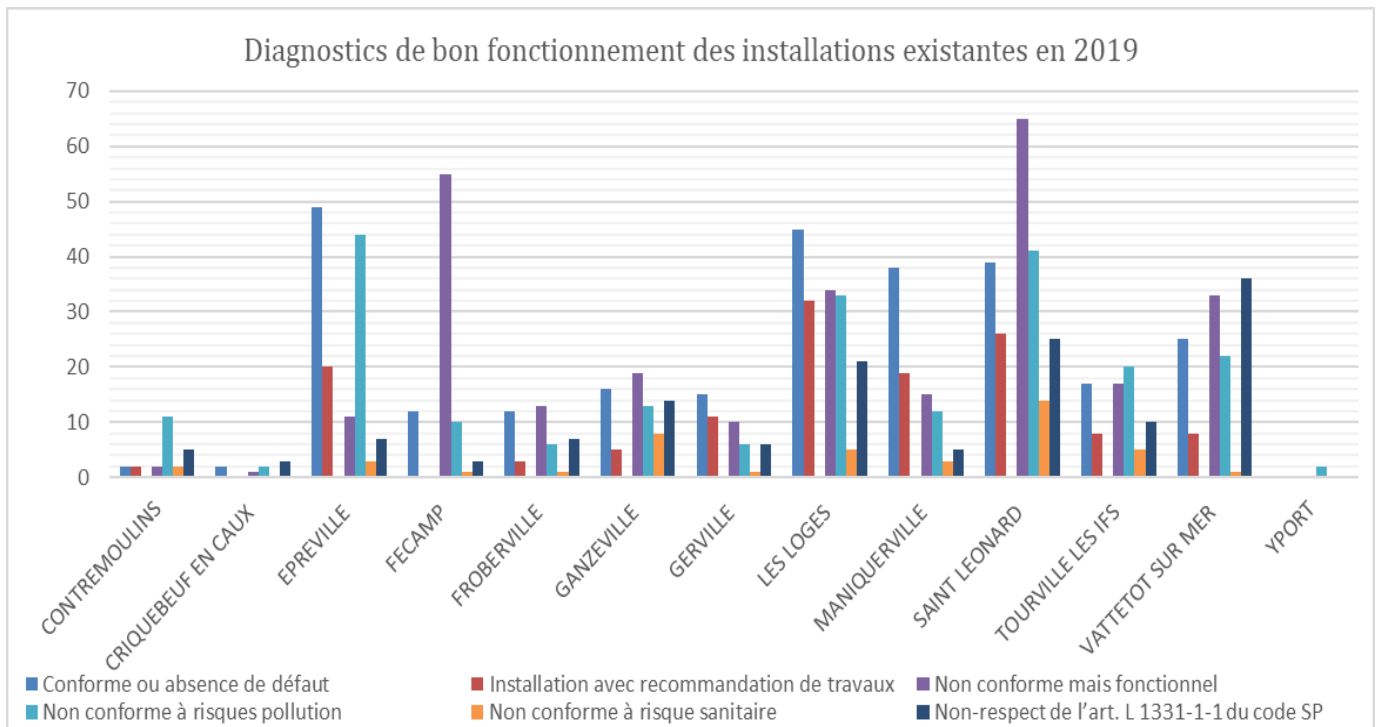
1.5.2 Diagnostiques de bon fonctionnement des installations existantes

Les diagnostics concernent les installations existantes, réalisées ou réhabilitées depuis au moins 10 ans. L'objectif est de vérifier que le fonctionnement de l'installation ne crée pas de nuisance environnementale ou de risque sanitaire et de repérer les défauts d'entretien et d'usure.

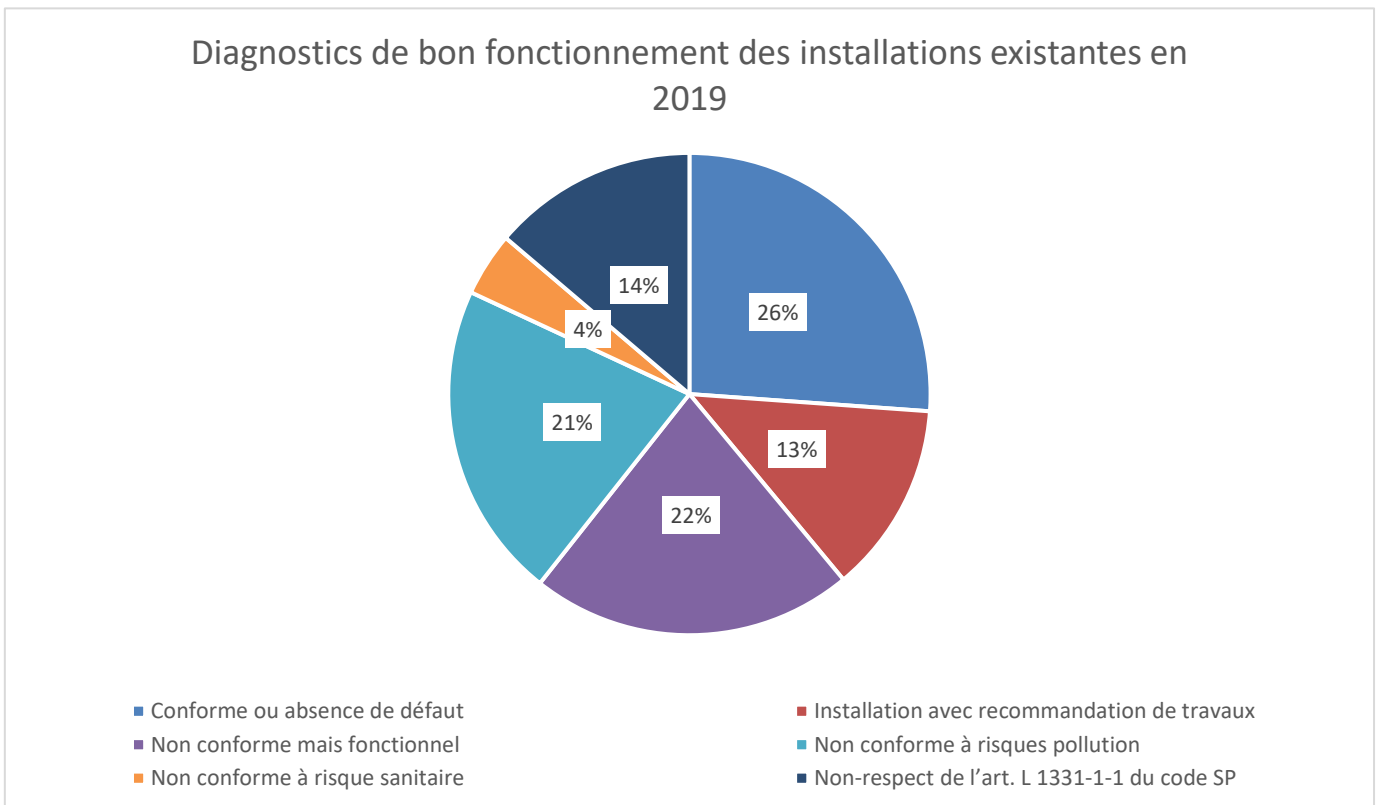
Diagnostiques de bon fonctionnement et d'entretien							
	Conforme ou absence de défaut	Installation avec recommandation de travaux	Non conforme mais fonctionnel	Non conforme à risques pollution	Non conforme à risque sanitaire	Non-respect de l'art. L 1331-1-1 du code SP	Total visite 2019
CONTREMOULINS	2	2	2	11	2	5	24
CRIQUEBEUF EN CAUX	2	0	1	2	0	3	8
EPREVILLE	49	20	11	44	3	7	134
FECAMP	12	0	55	10	1	3	31
FROBERVILLE	12	3	13	6	1	7	42
GANZEVILLE	16	5	19	13	8	14	75
GERVILLE	15	11	10	6	1	6	49
LES LOGES	45	32	34	33	5	21	170
MANIQUERVILLE	38	19	15	12	3	5	92
SAINT LEONARD	39	26	65	41	14	25	210
TOURVILLE LES IFS	17	8	17	20	5	10	77
VATTETOT SUR MER	25	8	33	22	1	36	125
YPORT	0	0	0	2	0	0	2
TOTAL	275	135	228	224	45	145	1052

Ce tableau va évoluer dans les prochaines années avec la disparition de la qualification des non-conformes mais fonctionnel au profit et installations nécessitant des recommandations de travaux.

Diagnostique de bon fonctionnement des installations existantes en 2019



Diagnostique de bon fonctionnement des installations existantes en 2019



1.6 TARIFICATION DU SERVICE

Les tarifs du service se composent comme suit :

- ✚ D'une redevance de fonctionnement du SPANC qui couvre les différentes charges liées aux missions de contrôles. Elle est fixée par délibération du comité syndical.
 - **Pour l'année 2019, sa valeur est inchangée, 41,32 euros/an et par abonné.**
- ✚ D'une redevance d'entretien réservée aux seuls volontaires ayant procédé à la réhabilitation de leur installation d'assainissement non collectif son maitrise d'ouvrage du SIAEPA. Elle est fixée par délibération du comité syndical.
 - **Pour l'année 2020, sa valeur a augmenté d'un centime, ce qui amène le prix à 1,23€ Euros/par m3 d'eau consommé.**

Pour un abonné n'ayant pas choisi les prestations d'entretien, la facturation annuelle du service est la suivante (Base de consommation 120m3) :

Prix du service ANC	Montant Au 01/01/20
REDEVANCE CONTROLE (forfait)	41.32
Total	41.32
Prix du service au m3 pour 120 m3	0,344

Pour un abonné ayant choisi les prestations d'entretien, la facturation annuelle du service est la suivante (Base de consommation 120m3) :

Prix du service ANC	Volume	Prix de base	Montant Au 01/01/20
Part syndicale			
REDEVANCE CONTROLE (fixe)			41.32
REDEVANCE ENTRETIEN (proportionnelle)	120	1,23	147.60
Total			188,92
Prix du service au m3 pour 120 m3			1,57

Les données des comptes administratifs du SIAEPA présentent :

✚ Les recettes suivantes pour la collectivité :

- 2014 : 75 877 Euros
- 2015 : 57 607 Euros
- 2016 : 30 585 Euros
- 2017 : non communiqué
- 2018 : 57 476,72€
- 2019 : 64 585,94

✚ Les amortissements suivants :

- 2014 : 0 €
- 2015 : 1194,91€
- 2016 : 0€
- 2017 : 0€
- 2018 : 0€
- 2019 : 0€

2 LES INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE

Il s'agit d'un indicateur descriptif, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées par le service. Il se calcule en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A et B ci-dessous. Attention : le tableau B n'est pris en compte que si le total obtenu pour le tableau A est égal à 100.

		2019
A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service		
Sur 20	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	Oui 20
Sur 20	Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	Oui 20
Sur 30	Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 8 ans	Oui 30
Sur 30	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations	Oui 30
B – Éléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service		
Sur 10	Le service assure à la demande du propriétaire l'entretien des installations	Partiellement 5
Sur 20	Le service assure sur demande du propriétaire la réalisation et la réhabilitation des installations	Activité nulle en 2019 non
Sur 10	Le service assure le traitement des matières de vidange	0

L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif du service pour l'année 2019 est de 105.

3 FACTURE TYPE « EAU-ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF »

3.1 USAGER EN ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF AYANT ADHERE AU SERVICE ENTRETIEN

Eau et service de contrôle et d'entretien de l'assainissement non collectif	m ³	Prix au 01/01/2020	Montant au 01/01/2019	Montant au 01/01/2020	Evolution 2019/2020 %
Production et distribution de l'eau			246,22	243,47	-1,12%
Part délégataire			165,48	163,73	-1,06%
Abonnement			43,32	42,60	-1,66%
Consommation	120	1,0811	122,16	120,13	-1,66%
Part syndicale			71,76	71,76	0%
Abonnement			31,12	31,12	0%
Consommation	120	0,3387	40,64	40,64	0%
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)	120	0,0947	8,98	11,36	+26,5%
Organismes publics et TVA			105,35	106,42	+1,02%
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,2200	26,40	26,40	0,00%
Modernisation du réseau de collecte	120		22,20	22,20	0,00%
TVA			56,75	57,82	+1,89%
Assainissement non collectif			187,72	188,92	+0,64%
Service de contrôle					0%
Abonnement			41,32	41,32	0%
Service entretien					0%
Consommation	120	1,23	146,40	147,6	+0,82%
TOTAL			539,29	538,81	-0,09%

3.2 USAGER EN ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF CONTROLE SEUL

Eau et service de contrôle seul de l'assainissement non collectif	m ³	Prix au 01/01/2020	Montant au 01/01/2019	Montant au 01/01/2020	Evolution 2019/2020 %
Production et distribution de l'eau			246,22	243,47	-1,12%
Part délégataire			165,48	163,73	-1,06%
Abonnement			43,32	42,60	-1,66%
Consommation	120	1,0811	122,16	120,13	-1,66%
Part syndicale			71,76	71,76	0%
Abonnement			31,12	31,12	0%
Consommation	120	0,3387	40,64	40,64	0%
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)	120	0,0947	8,98	11,36	+26,5%
Organismes publics et TVA			105,35	106,42	+1,02%
Lutte contre la pollution (agence)	120	0,2200	26,40	26,40	0,00
Modernisation du réseau de collecte			22,20	22,20	0,00
TVA			56,75	57,82	+1,89%
Assainissement non collectif			41,32	41,32	0%
Service de contrôle					0%
Abonnement			41,32	41,32	0%
TOTAL			392,89	391.21	-0.43%